

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 14 février 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 8 février 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. THOMAS Luc
Mme DEHAN Nathalie	À Mme FAVRE-BAC Lisa
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Marie FABRE	Chargée de mission Architecture et Urbanisme
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 14 FÉVRIER 2024

Luc THOMAS accueille les participants. Charles ZILLIOX arrivera plus tard. Une contrainte médicale l'empêche d'assister au début de la réunion.

Lisa FAVRE-BAC est désignée secrétaire de séance.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 17 FÉVRIER 2024**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS**

- Commission Aménagement et Paysages du 11 décembre 2023 : Sandrine GARDET indique qu'il a été question de la nouvelle manière d'intervenir en appui sur les projets. Le conseil en architecture aux particuliers sera maintenu. Pour les avis, il s'agirait plutôt de les travailler de manière collective et de mettre autour de la table toutes les collectivités impliquées dans un projet et ainsi apporter une pluri-compétence, et arrêter d'être sur le simple avis censeur. Cette manière de travailler est inspirée de ce qui se fait sur le Parc du Livradois-Forez et qui est un succès. Cet atelier d'urbanisme simplifie l'accès à l'ingénierie avec des projets qualitatifs.

Un premier séminaire technique d'échanges serait organisé, en mars, avec toutes les structures qui pourraient constituer le réseau : intercommunalités, SCOT, EPURES, ALEC 42, SIEL, SYDER, UDAP....

Marie FABRE poursuit en disant que l'objectif est d'intervenir le plus en amont possible pour avoir les cartes en mains dès l'émergence du projet et ainsi co-construire et être dans la prospective commune.

Sandrine GARDET souligne qu'une formation pourrait aussi être proposée sur la prise en compte des usages et du bien-être dans la rénovation du bâti. Cette formation a déjà été suivie par les architectes du Parc.

Lisa FAVRE-BAC demande quel calendrier est prévu.

Sandrine GARDET indique que cela n'a pas encore été évoqué avec chacune des parties prenantes. Il faut au préalable vérifier qu'il y a bien une ambition commune et dessiner les contours de cet atelier.

- Comité de pilotage du Contrat vert et bleu « Grand Pilat » du 09 janvier 2024 : Christine ROBIN rappelle que 2023 était la dernière année de programmation. 90 % des dossiers prévus ont pu être déposés. Certains ont dû être abandonnés.

En 2024, l'évaluation du Contrat vert et bleu va démarrer. C'est le bureau d'études Acer Campestre qui a été choisi. Sur 2024, plusieurs événements sont prévus pour la clôture.

- Commission Biodiversité et Eau du 11 janvier 2024 : Christine ROBIN indique qu'une plainte a été déposée par les Communes du territoire de Vienne Condrieu Agglomération et par l'intercommunalité concernant les perfluorés contenus dans l'eau. Serge RAULT souligne qu'une plainte identique va être déposée par la Communauté de communes du Pilat Rhodanien.

Au cours de la commission, plusieurs élus ont rendu compte des actions réalisées sur leur commune.

Il a également été question de la dotation aménités rurales (ex-biodiversité) et il a été rappelé qu'il est important de bien communiquer sur le montant.

Un temps d'échanges sur l'eau a eu lieu, les élus ont été interrogés sur leurs besoins : stockage, qualité, cycle de l'eau. Il est proposé de faire intervenir les techniciens des syndicats de rivière.

### **3 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT**

#### **3.1 Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Défi Familles à biodiversité positive**

Christine ROBIN présente ce dossier.

Les défis, initiés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ont comme objectif de mobiliser plusieurs familles durant 6 temps d'ateliers et d'échanges afin de permettre une évolution de leurs pratiques quotidiennes dans différents domaines (alimentation, loisirs, etc) pour *in fine*, réduire l'impact de leurs gestes quotidiens sur la biodiversité.

Ces temps ludiques, instructifs et conviviaux ont eu lieu 2 années de suite sur le Pilat :

- En 2022 côté Gier,
- En 2023 sur le secteur du Pilat Rhodanien.

Ces défis sont financés à 80 % par la Fédération des Parcs.

Les défis ne seront pas reprogrammés en 2024. En effet, l'année 2024 est déjà très dense en charge de travail. De plus le chargé de mission qui anime ces ateliers quittera ses fonctions à l'automne prochain.

En revanche, il vous est proposé de programmer de nouveau ces défis en 2025.

Pour pouvoir bénéficier de financement de La Fédération des Parcs a demandé aux Parcs pour l'organisation de ces défis en 2025, il est nécessaire de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt.

**Les dépenses prévisionnelles de cette action sont les suivantes :**

- Charges de personnel : 6 200 €
- Prestations externes : 4 000 €
- Achats divers (matériel d'animation, livres, etc) : 700 €

**Le plan de financement envisagé est le suivant :**

- Office français de la biodiversité via la Fédération des Parcs : 8 750 €
- Autofinancement : 2 150 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

#### **3.2 Développer l'agroforesterie et la plantation de haies**

Valérie PEYSSELON présente ce dossier.

Depuis 2014, le Parc naturel régional du Pilat accompagne techniquement et financièrement les projets de plantation de haies et d'agroforesterie sur son territoire. Depuis 2023, il dispose du Label Haie au titre d'organisation collective de gestionnaires (OCG) afin d'accompagner les agriculteurs à l'entretien des haies existantes et valoriser les services écosystémiques rendus. 35 exploitations agricoles ont déjà concrétisé des projets pour près de 30 000 nouveaux plants soit près de 23 km de haies supplémentaires.

Les projets concernent des éleveurs, maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs et répondent à des enjeux variés (bien-être animal, protection contre le vent, limitation de l'érosion des sols, aménagements en faveur de la biodiversité...)

Afin de continuer à répondre aux demandes annuelles, il est proposé de répondre à l'Appel à Candidature FEADER – Dispositif 208 « Développer l'agroforesterie et la plantation de haies ».

La demande portera sur deux volets complémentaires :

- Volet « Animation » (en fonctionnement) pour réaliser des formations, échanges d'expériences, groupes de travail, organisation de chantiers participatifs, appui technique à l'entretien des haies. Les besoins humains estimés sont de 50 jours par an, soit 100 jours pour 2 ans. Cette demande est réalisée dans le cadre d'un Consortium de différentes structures organisé sur le Département de la Loire et qui fait l'objet d'une convention de partenariat.
- Volet « Projets de plantation » (en investissement) qui comprend les dépenses d'achat des plants et matériels, travaux de plantation ainsi que le conseil technique individuel

Les objectifs de plantation sont estimés à 3 000 mètres de haies chaque année soit 9 000 mètres linéaires de haie pour 3 ans (9 km).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses Volet Animation		Recettes	
100 jours (forfait 36,92€/h)	29 536,00€	Dispositif 208 FEADER (80%)	28 354,56€
Frais de structure (20%)	5 907,20€	Autofinancement	7 088,64€
TOTAL	35 443,20€	TOTAL	35 443,20€

Dépenses Volet Plantation		Recettes	
9 000 m (forfait)	110 070,00€	Dispositif 208 FEADER (80%)	105 667,20€
Appui individuel (20%)	22 014,00€	Autofinancement	26 416,80€
TOTAL	132 084,00€	TOTAL	132 084,00€

Lucien BRUYAS demande si c'est pris en charge à 100 % pour les agriculteurs.

Valérie PEYSSELON répond que oui, en précisant que ces actions s'appuient sur le volontariat des agriculteurs. Le Parc est régulièrement sollicité. Dernièrement, c'est un viticulteur installé à Ampuis qui a pris contact avec les services du Parc.

Sandrine GARDET ajoute que le Parc accompagne aussi la plantation de haies via les Paiements pour services environnementaux. Ce n'est pas le même dispositif, qui fonctionne avec une logique différente, mais l'accompagnement du Parc est similaire.

Les agriculteurs du Rhône avaient été sollicités pour participer aux PSE mais ils n'ont pas voulu s'engager.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour répondre à l'appel à candidature du FEADER – dispositif 208 « Développer l'agroforesterie et la plantation de haies ».

### **3.3 Lancement d'une réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de valorisation touristique du secteur des crêts**

Marie MOTTOT présente ce dossier.

Le Parc naturel régional du Pilat est lauréat du programme Pôle de Pleine Nature du Massif central lancé par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT à l'échelle du Massif central. Pour mener à bien ce programme qui vise à conforter la destination touristique Pilat dans sa dimension offres d'activité de pleine nature, le Parc a lancé le recrutement d'un ou d'une chargée de mission Tourisme pour animer ce programme et ce, dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans.

Ce poste sera financé à hauteur de 42 % par l'État au travers de l'ANCT-Massif central. Le Parc est à la recherche de cofinancement pour réduire la part d'auto-financement de ce poste.

À titre exceptionnel et afin notamment sur la première année de poser les bases d'un important chantier : celui visant à l'élaboration d'une stratégie de valorisation touristique du secteur des crêts, il est proposé de solliciter un financement complémentaire du poste de chargé-e de mission tourisme à la Région au titre du futur contrat de Parc.

Aussi, le plan de financement du poste dont le coût s'établit à hauteur minimale de 44 000 € serait le suivant :

- Région (futur contrat de Parc) : 11 000 € (soit 25 % de la dépense)
- État (ANCT Massif central) : 18 480 € (soit 42 % de la dépense)
- Autofinancement Parc : 14 520 € (soit 33 % de la dépense)

Sandrine GARDET indique que l'ambition a été revue. Il n'est plus question des sites géologiques du Pilat mais seulement de la stratégie sur les Crêts qui devrait déjà bien occuper l'agent concerné.

Martine BRUNON demande si le recrutement est pour bientôt.

Marie MOTTOT indique qu'il est en passe d'être finalisé. La prise de poste se fera en avril. Ce devrait être Camille LHERNOULD, sous réserve de validation du Président.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

### **4 – SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION-CADRE AVEC IPAMAC : ENGAGEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT DANS L'ACTION « MILIEUX OUVERTS HERBACÉS 3 »**

Christine ROBIN présente ce point.

L'action « Milieux Ouverts Herbacés », coordonnée par l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), vise à renforcer la préservation et la valorisation des ressources naturelles offertes par les Milieux Ouverts Herbacés (MOH : ce sont les prairies naturelles, surfaces pastorales, prairies fleuries...) du Massif central. Cette action s'inscrit dans le Projet d'intérêt général « Biodiversité de l'Inter-Parcs du Massif central » 2023-2025.

Dans ce cadre-là, 3 sous-actions sont prévues :

- partage d'expériences et montée en compétences : organisation de journées techniques et formations collectives ;
- communication autour des Milieux Ouverts Herbacés : sensibilisation, mise à jour d'un centre de ressources partagés pour les agriculteurs ;
- intervention auprès d'agriculteurs et de formations agricoles : formation en faveur de la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

Le Parc du Pilat mène depuis de nombreuses années des actions en faveur des prairies naturelles. En rejoignant l'action MOH portée par l'IPAMAC et plusieurs Parcs du Massif central, le Parc pourra bénéficier d'un réseau et d'opérations qui viendront conforter l'action du Parc du Pilat en faveur des prairies, tout en lui permettant de partager son expérience sur le sujet.

Pour avoir accès à l'action MOH d'IPAMAC à partir de 2024 et jusqu'à la fin de l'année 2025, le Parc du Pilat doit s'engager à verser une contribution financière à IPAMAC à hauteur de 300 euros.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec IPAMAC pour s'engager dans l'action Milieux ouverts herbacés et à verser une contribution financière à ce projet à hauteur de 300 euros.

## **5 – ADHÉSION À LA MISSION ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE**

Luc THOMAS présente ce point.

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire peut intervenir au-delà du champ de ses missions obligatoires. Il propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une offre diversifiée d'accompagnement personnalisé des agents visant à les accompagner dans leur évolution professionnelle :

- Bilan de carrière
- Bilan de parcours professionnel
- Bilan de compétences
- Accompagnement du Plan Individuel de Développement des Compétences
- Accompagnement à la reprise ou prise de poste

Le Parc du Pilat souhaite pouvoir mettre en place ces prestations auprès de ses agents. En effet, chaque employeur public est tenu d'accompagner les agents dans leurs projets d'évolution professionnelle.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention d'adhésion ;

En adhérant à ce service, le Parc pourra recourir, en tant que de besoin, à sa demande, à toute l'offre d'accompagnement à l'évolution professionnelle pour ses agents, proposée par le Centre de gestion de la Loire.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion à la mission accompagnement à l'évolution professionnelle du Centre de gestion de la Loire

autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et chaque convention de prestation individuelle.

## **6 – RENOUELEMENT DE LA PROMOTION TOURISTIQUE DE LA DESTINATION PILAT**

Marie MOTTOT présente ce point.

Depuis décembre 2021, le Parc naturel régional anime à l'échelle du territoire, et en lien avec l'Office de tourisme du Pilat, le renouvellement de la stratégie de développement touristique du Pilat. Voici les 7 objectifs stratégiques identifiés à l'issue des Assises du tourisme :

- Promouvoir le Pilat comme une Destination de séjour
- Développer l'offre
- Améliorer le parcours client
- Préserver l'équilibre tourisme et population locale
- Mieux répartir les flux touristiques pour préserver les sites naturels remarquables
- Faciliter l'éco-accès au territoire et favoriser les mobilités douces
- Engager concrètement les acteurs locaux dans la transition

Concernant le 1<sup>er</sup> défi, grâce au soutien de la Banque des Territoires obtenu dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie, le Parc a confié au collectif STORIESTORE, la réalisation d'une étude de positionnement et élaboration d'un plan marketing pour la promotion de la Destination Pilat.

Depuis août 2023, cette démarche a permis d'associer des représentants des professionnels du tourisme, des acteurs publics concernés (EPCI, Parc, Départements...), des offices du tourisme agissant sur le territoire au travers d'une série d'ateliers mais aussi les visiteurs du territoire.

Sur la base d'un diagnostic visant à analyser les résultats de la politique de communication engagée autour de la marque « Pilat, mon Parc naturel régional » mais aussi des retours de visiteurs, professionnels, acteurs de la destination, STORIESTORE a présenté ses recommandations les 10 et 25 janvier derniers dans le cadre du comité de pilotage de clôture de cette étude.

Les points d'arbitrage suivants ont été validés :

- L'Office de tourisme du Pilat est l'opérateur qui a été missionné pour la promotion de la destination touristique. Il est confirmé comme compétent sur la stratégie de communication de destination durable du massif du Pilat.
- La nouvelle proposition de communication autour de la signature « Le massif du Pilat » est validée. Elle se substitue donc à « Pilat, Mon Parc naturel régional » qui disparaît dans toutes ses déclinaisons.
- Les directeurs des 4 structures (Office de tourisme, Communautés de communes des Monts du Pilat et Pilat Rhodanien et Parc du Pilat) travailleront sur un document cadre "QUI FAIT QUOI" en matière de tourisme. Ce document sera présenté pour validation au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme du 11/03/2024. La réunion de travail technique entre les structures se tiendra le 21 février après-midi
- Prochaines assises du tourisme : se projeter, présentation de la stratégie touristique, de la nouvelle communication de destination et du document "Qui fait quoi" - lundi 8 avril matin à Saint-Julien-Molin-Molette (à confirmer)
- Suite aux assises du Tourisme un avenant à la convention quadripartite sera proposé pour y intégrer notamment les nouveaux éléments de communication et le document cadre "Qui fait quoi"
- Storiestore : la cabinet d'études qui nous a accompagné dans la réflexion pour une nouvelle stratégie communication finira sa mission avec la livraison du livret de communication touristique pour fin février 2024.

Christine ROBIN trouve que ce nouveau logo permet d'éviter la confusion.

Jean-Louis POLETTI indique qu'il n'aime pas ce nouveau logo.

Marie MOTTOT indique que cela a été réfléchi et que ce logo est plus moderne. Le logo « marque orange » apportait de la confusion.

Daniel DURR rappelle qu'à l'époque de la mise en place du précédent logo, ce dernier avait aussi suscité le débat.

Marie MOTTOT projette le nouveau logo.

Jean-Louis POLETTI indique qu'il n'est pas satisfait par ce nouveau logo qui invite à regarder vers l'extérieur, mais pas vers le Pilat.

Il est pris note que le logo ne fait pas l'unanimité.

## **7 - RÉSULTAT DE L'APPEL À COMMUNES POUR PARTICIPER À UNE RÉFLEXION SUR LES FRANGES AGRO-URBAINES**

Luc THOMAS présente ce point.

Le plan d'actions du Plan de paysage des transitions (climatique et énergétique) prévoit un travail sur la qualification des franges agro-urbaines.

Les franges sont les espaces périphériques du village, d'une épaisseur variable, qui assurent l'interface entre la zone urbanisée du village et le territoire agricole ou forestier. Parfois réduites à une simple rangée de thuyas ou à un muret rehaussé d'un grillage, les franges constituent souvent la première image du village vue depuis l'extérieur.

Ce travail sur les franges agro-urbaines, piloté par le Parc, est financé par l'ANCT Massif Central et se déroulera sur 3 ans.

Les SCOT sont associés à ce travail.

Dans un premier temps, il se décline en 2 projets de fin d'études (PFE) de paysagistes concepteurs en formation à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) antenne de Marseille.

Le travail des étudiants sera ensuite poursuivi avec l'appui d'un bureau d'études (Le cahier des charges sera rédigé au second semestre 2024 pour des travaux de cartographie, la définition de ce qui est possible de faire pour qualifier les franges et du pré opérationnel pour les communes intéressées). Un nouveau cycle de PFE sera également prévu en 2025.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en fin d'année 2023, plusieurs communes se sont portées candidates pour que leur territoire serve de terrain d'études. Il est prévu de débiter sur les 2 ou 3 entités paysagères suivantes :

- Côtière rhodanienne (communes partantes : Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gal),
- Piémont rhodanien (commune partante : Maclas),
- Vallée de la Déôme (commune partante : La Versanne) – sous réserve des discussions à venir avec l'école nationale supérieure du paysage

Les étapes du 1er semestre 2024 sont les suivantes :

- immersion pour diagnostic à chaud des étudiants de l'ENSP : 19-20 voire 21 février (terrain et premiers Rendez-vous avec acteurs du territoire)



- terrain et rencontres d'acteurs par les étudiants de l'ENSP : 18-21 mars
- rendu du diagnostic de l'ENSP à 2 voix : 29 mars – horaire à définir (à Marseille : visio possible)
- probablement nouvelle session terrain de l'ENSP pour identifier des "secteurs à projets" (lieux pour faire atterrir les intentions)
- rendu intermédiaire 1 par PFE : 24 mai – horaire à définir (à Marseille : visio possible)
- présentation des PFE dans le Pilat : fin juin (a priori le jeudi 27 juin dans le cadre des "Rendez-vous de mon Parc – 50 ans")

Daniel DURR demande s'il est possible et souhaitable de faire prendre contact le conseil scientifique avec les enseignants chercheurs pour faire rentrer quelqu'un dans le conseil scientifique et ainsi permettre le suivi de ce projet dans le temps.

Marie MOTTOT répond qu'on peut leur proposer.

Sandrine GARDET ajoute que ce projet va être suivi par Florian BORG, au Parc. Ensuite, pour aller plus loin, un bureau d'études pourra prendre la suite pour aller jusqu'à du pré-opérationnel. Il est néanmoins toujours possible de solliciter des professeurs pour suivre ce que fait le bureau d'études. Et cela sera suivi par d'autres projets de fin d'études en 2025 et les professeurs suivront la démarche.

Lisa FAVRE-BAC demande sur quoi va porter concrètement cette action sur les franges.

Sandrine GARDET indique que par exemple, dans certains villages, il y a des parties plutôt urbaines puis les vignes, sans que rien ne fasse la transition. Cela peut générer des problèmes entre les différents usages. Dans les lotissements, les clôtures avec des murs sont fréquentes, c'est ce qu'on voit le plus et cela peut générer des problèmes sur des aspects esthétiques. Ce sont ces zones de transition sur lesquelles il faut travailler et également sur l'amélioration des continuités écologiques.

## **8 - PARTICIPATION DU PARC DU PILAT AU PROJET « HABITABILITÉ » PORTÉ PAR IPAMAC**

Charles ZILLIOX rejoint la réunion et présente ce point aux côtés de Sandrine GARDET.

Avec la participation du Parc du Pilat, l'association Inter Parcs Massif Central, Ipamac, a mené une étude socio-économique en 2022-2023 pour mieux connaître les nouveaux arrivants dans les territoires de Parc.

Cette étude socio-économique visait à :

1. mieux connaître les nouveaux arrivants dans les territoires de Parcs sur le territoire du Massif central,
2. analyser l'offre d'accueil disponible et le rôle des Parcs et de leurs partenaires sur ces missions d'accueil,
3. identifier les leviers d'actions possibles pour mieux s'adapter aux besoins et attentes des nouveaux arrivants.

Cette étude, restituée en février 2023, a mis en évidence les éléments ci-après :

- Les nouveaux arrivants proviennent souvent de pôles urbains de proximité et s'installent dans les communes les plus rurales des Parcs.
- Il existe une disparité de situations entre les territoires de Parcs : d'une part sur les moyens mis en œuvre pour accueillir et accompagner les nouveaux arrivants / créateurs d'activités, d'autre part, sur l'attraction des Parcs vis-à-vis d'aires urbaines, en fonction de leur situation géographique.

- Nombreux sont les nouveaux arrivants ayant une attache au territoire choisi (souvenirs de vacances, maisons de famille, etc.), mais certains viennent aussi par opportunité immobilière ou d'emploi.
- La motivation principale des nouveaux arrivants pour changer de lieu de vie est la recherche d'un nouveau cadre de vie (beauté, proximité à la nature, éloignement des nuisances de la ville, etc.).
- Les nouveaux arrivants souhaitent souvent s'ancrer sur le territoire pour un temps long.
- Les territoires ruraux de moyenne montagne restent attractifs.

Cinq profils de nouveaux arrivants ont été identifiés :

- Des « quinquas » à la recherche d'un mode de vie apaisé, en reconversion professionnelle.
- Des retraités qui se libèrent des contraintes de la vie active et souhaitent s'éloigner des nuisances de la ville.
- Des familles avec jeunes enfants marquées par des besoins et contraintes fortes, plus axés sur les opportunités d'emploi et de logement, les services et la mobilité.
- Des passionnés de paysage, de patrimoine et de loisirs de pleine nature, prêts à assumer un choix de vie alternative, avec des valeurs ancrées dans la préservation de l'environnement
- Des ménages contraints, avec peu de ressources, cherchant des zones-refuges et un mode de vie frugal.

Cette étude a généré de nouveaux questionnements pour les Parcs : les Parcs du Massif central restent attractifs, toutefois, sont-ils en capacité d'accueillir ? De nouveaux enjeux émergent et sont notamment liés à :

- la capacité d'accueil des territoires : foncier disponible, accès à l'habitat, ressources en eau ...
- la qualité de l'accueil : intégration des nouveaux arrivants, offres culturelles,
- les aménagements et services disponibles : santé, mobilité, commerces, petite enfance, écoles...
- la concurrence entre les territoires, induite par des démarches « d'attractivité », de marketing territorial.

Globalement, il s'agit de se demander dans quelle mesure les territoires de Parcs sont habitables, tenant compte notamment du contexte de changement climatique. Voici ce que les Parcs entendent aujourd'hui par le terme « habitabilité » :

- Les conditions matérielles d'habiter un lieu, liées :
  - a. d'une part, au cadre de vie : paysages, patrimoine, ressources disponibles, foncier disponible,
  - b. et d'autre part, à la qualité de vie : accessibilité, mobilité, aménagements, services, écoles, commerces, santé,
- Les conditions immatérielles (le « bien-vivre ensemble ») : vie sociale – coopération, hospitalité, inclusion, convivialité...

C'est pour ces raisons qu'IPAMAC propose de questionner et expérimenter une réflexion prospective autour de « l'habitabilité des territoires ». Ce questionnement se mettrait en place via l'organisation de résidences d'une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences en sciences humaines, urbanisme, design de services, écologie, animation de collectifs, organisation de concertations, communication, et ayant une approche sensible, sur 6 Parcs et plus précisément sur une commune par Parc.

La réflexion sur l'habitabilité nécessite d'avoir une approche globale des territoires, de l'usage qui en est fait (services, aménagements, ressources), avec l'appui du regard des habitants, élus, acteurs locaux impliqués, et aussi de bien identifier notre lien avec le vivant qui nous entoure.

Ces résidences se dérouleraient entre l'été 2024 et la fin décembre 2025.

Il est proposé que le Parc du Pilat soit partie prenante de ce projet et que ce soit la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue qui soit retenue pour une résidence.

En plus de ces résidences dans chacune des 6 communes, des temps de partage entre les Communes et Parcs sont envisagées avant la fin mars 2026.

L'ensemble de ce projet porté par IPAMAC s'élèverait à 178 130 € pour lequel une participation du Parc du Pilat à hauteur de 1 560 € serait appelée.

Une convention entre IPAMAC et le Parc du Pilat sera proposée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de Bureau.

Lisa FAVRE-BAC demande ce que recouvre la notion de ressources.

Sandrine GARDET répond que cela peut aussi bien être l'eau, le foncier mais aussi la capacité des gens à accepter de nouveaux habitants. L'habitabilité est encore une notion à définir et sur laquelle il faut mettre des critères pour l'évaluer.

Ce projet est assez exploratoire. La commune de Saint-Sauveur-en-Rue a été choisie car d'autres projets sont en cours sur la commune : EHPAD, l'Envers du Grenier (ressourcerie)... Et l'échelon communal est apparu comme étant le plus pertinent.

Charles ZILLIOX souligne que c'est un concept évolutif au cours du temps, élargi aux ressources et aux éléments naturels, mais également en lien avec l'économie, les services, les habitants...

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin.

\*\*\*\*\*

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 6 mars. Le comité syndical aura lieu le 13 mars.